



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34985

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations du milieu sportif suite au projet de budgétisation du Fonds national de développement du sport dans la prochaine loi de finances 2000. Ainsi, il est prévu de transférer les crédits extrabudgétaires du FNDS au budget de l'Etat. Pour éviter une nouvelle décentralisation de l'Etat et une remise en cause de la responsabilité des dirigeants sportifs, le mouvement sportif sollicite, au contraire, le maintien de la gestion paritaire actuelle entre les services de l'Etat et le mouvement sportif, dans la mesure où cette gestion est efficace. Elle permet en effet une véritable reconnaissance du bénévolat, une large initiative locale et un développement manifeste de l'activité. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir reconsidérer ce projet, de manière à préserver une gestion qui a fait ses preuves.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) évalue les recettes pour 2000 du compte d'affectation spéciale n° 902-17 « fonds national pour le développement du sport » à 1 089 millions de francs : 18 millions de francs proviennent d'une partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes, 996 millions de francs correspondent au produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française des Jeux, et 75 millions de francs représentent le produit attendu du 1er juillet 2000 au 31 décembre 2000 de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, créée par l'article 59 de la loi de finances pour 2000. Le montant des crédits ouverts sur le fonds national pour le développement du sport pour 2000 est de 1 089 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34985

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5450

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1015